

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**MEMORIAL**
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1161

15 juin 2006

SOMMAIRE

AACO, Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing, S.à r.l., Luxembourg	55716	M2 S.A., Hesperange	55682
Abbey Europe S.A., Luxembourg	55685	Manstein Immobilien S.A., Luxembourg	55721
Aerium Cottbus, S.à r.l., Luxembourg	55718	MB Amis, S.à r.l., Bereldange	55695
Aerium Frankfurt, S.à r.l., Luxembourg	55716	MB Amis, S.à r.l., Bereldange	55695
Almagest Invest S.A., Luxembourg	55723	Mercorope S.A., Mamer	55709
Arge S.A., Luxembourg	55711	Mickey S.A., Luxembourg	55682
Arge S.A., Luxembourg	55713	Mickey S.A., Luxembourg	55682
Aurelia Real Estate Investments, S.à r.l., Luxembourg	55705	Mickey S.A., Luxembourg	55683
Aviapartner Europe S.A., Luxembourg	55723	Mickey S.A., Luxembourg	55683
Avus, S.à r.l.	55707	Mickey S.A., Luxembourg	55683
BDPE, S.à r.l., Luxembourg	55714	Navigalux Holding S.A., Luxembourg	55695
Bernstein, S.à r.l.	55707	Navigalux Holding S.A., Luxembourg	55695
Bistrot Nicolas, S.à r.l., Kayl	55683	Nexus Financial S.A., Luxembourg	55684
Bistrot Nicolas, S.à r.l., Kayl	55683	Nexus Financial S.A., Luxembourg	55684
BST Safety Textiles Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	55702	Nexus Financial S.A., Luxembourg	55684
Comaga S.A., Luxembourg	55701	Norman in Progress S.A., Luxembourg	55720
Développement Rural S.A., Luxembourg	55724	Nvision S.A., Steinsel	55716
Diamond Telecom S.A.	55700	Nvision S.A., Steinsel	55718
Diversified European Credit S.A., Luxembourg ..	55720	Oppenheim Pramerica Asset Management, S.à r.l., Luxembourg	55713
Dreamlane Finance S.A., Luxembourg	55682	Opus Europe S.A.	55700
Dwilling Investments S.A., Luxembourg	55684	P5 DP Coinvest, S.à r.l., Luxembourg	55702
Dwilling Investments S.A., Luxembourg	55710	Petit Moulin S.A., Luxembourg	55700
Elec Sub S.A., Luxembourg	55718	Plan-Net S.A., Rumelange	55696
Electra European Fund II German Holdings, S.à r.l., Luxembourg	55689	PP Development S.A., Luxembourg	55706
Electra European Fund II German Holdings, S.à r.l., Luxembourg	55693	Printronix Luxembourg (International), S.à r.l., Luxembourg	55726
Fashion Invest Holding S.A., Luxembourg	55723	Printronix Luxembourg (International), S.à r.l., Luxembourg	55728
Filia, S.à r.l., Luxembourg	55694	Sanpaolo Bank S.A., Luxembourg	55704
Fimolux International S.A., Luxembourg	55700	Scala Toitures, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	55699
Finance Agricole S.A., Luxembourg	55716	Scarlet, S.à r.l., Luxembourg	55704
Foncière du Grand-Duché, S.à r.l., Septfontaines ..	55707	Sun Life, S.à r.l., Bettembourg	55694
Free Message Holding S.A., Luxembourg	55714	Syille, S.à r.l., Luxembourg	55719
Globos Properties, S.à r.l., Luxembourg	55710	TASL, Trust and Accounting Services Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	55713
Iland Holding S.A., Luxembourg	55713	Traxys S.A., Bertrange	55699
International Business Event S.A.	55694	Traxys S.A., Bertrange	55699
Investment Light I, S.à r.l., Luxembourg	55701	Traxys S.A., Bertrange	55699
Konsbruck's British House S.A., Luxembourg	55694	Twenty Gallon Water System S.A., Luxembourg ..	55714
LEA Protect S.A., Luxembourg	55710	Twenty Gallon Water System S.A., Luxembourg ..	55715
Liftoff S.A., Luxembourg	55724	Uniwel S.A., Luxembourg	55709
Liftoff S.A., Luxembourg	55725		

DREAMLANE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 94.837.

Suivant décision prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 20 mars 2006, le siège social de la Société a été transféré au 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Partant, le domiciliataire prend acte de la résiliation du contrat de domiciliation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2006.

FIDUCENTER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05953. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029441//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

M2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5834 Hesperange, 4, rue Jean-Pierre Hippert.
R. C. Luxembourg B 74.484.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 9 janvier 2006

Les démissions de Mesdames Claudine Pesch et de Romaine Ant de leur poste d'Administrateurs sont acceptées. Décharge leur est donnée jusqu'à ce jour.

Les nominations de Mme Christa Wolff et Monsieur Claus Jürgen Wolff, demeurant respectivement au 10A, rue Weinberghöhe, CH-6300 Zug (Suisse) et 4, rue Jean-Pierre Hippert, L-5834 Hesperange (Luxembourg), sont acceptées. Ils termineront les mandats de leurs prédécesseurs qui viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée générale Ordinaire statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

M2 S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06501. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029445//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

MICKEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 55.503.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04243, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2006.

Pour MICKEY S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(029287/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

MICKEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 55.503.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04246, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2006.

Pour MICKEY S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(029321/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

55683

MICKEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 55.503.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04248, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2006.

Pour MICKEY S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(029331/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

MICKEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 55.503.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO02218, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2006.

Pour MICKEY S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(029410/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

MICKEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 55.503.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04219, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2006.

Pour MICKEY S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(029406/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

BISTROT NICOLAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3650 Kayl, 42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 96.996.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05575, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2006.

Signature.

(029461/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

BISTROT NICOLAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3650 Kayl, 42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 96.996.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05578, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2006.

Signature.

(029463/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

NEXUS FINANCIAL, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2530 Luxembourg, 8, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 94.126.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg en date du 6 mars 2006, enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mars 2006, volume 152S, folio 65, case 7, que les opérations de liquidation de la société anonyme NEXUS FINANCIAL (en liquidation) (ci-après la «Société») ont été définitivement clôturées et que la Société a cessé d'exister, que les comptes de liquidation ont été approuvés et adoptés.

L'Assemblée Générale décide qu'à dater des présentes et nonobstant la clôture de la liquidation, le liquidateur peut, concernant les actifs et passifs en suspens, procéder comme suit:

- règlement des factures en suspens de moins de 2.500 EUR chacune;
- paiement des produits de la liquidation aux actionnaires au prorata de leur participation selon le registre des actionnaires en date de ce jour;
- appropriation des sommes à recevoir, pour couvrir les honoraires et dépenses du liquidateur.

Les documents et livres de la Société sont conservés pour une période de cinq ans à partir de la liquidation de la Société au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

A. Schwachtgen.

(029795/230/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

NEXUS FINANCIAL, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2530 Luxembourg, 8, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 94.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-B03211, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2006.

A. Schwachtgen.

(029799/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

NEXUS FINANCIAL, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2530 Luxembourg, 8, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 94.126.

Les comptes de clôture au 21 février 2006, enregistrés à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-B06326, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2006.

A. Schwachtgen.

(029801/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

DWILLING INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 113.677.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 27 mars 2006

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 27 mars 2006 que:

Monsieur Bruno Beernaerts et Monsieur David De Marco ont démissionné de leur fonction d'administrateurs.

Monsieur Benoit Sirot, né à Villerupt (France), le 1^{er} mai 1965, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf et Monsieur Jan Rottiers, né à Naples (Italie), le 31 octobre 1964, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf ont été nommés nouveaux administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06535. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029585/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

ABBHEY EUROPE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 115.269.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-quatre février.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ABBHEY EUROPE (la «Société»), avec siège social jusqu'à présent à avenue de Tervueren 82, B-1040 Bruxelles (Etterbeek),

constituée suivant acte notarié reçu par Maître Stefaan Van den Eynde, notaire de résidence à Meise (Belgique), en date du 15 mai 2001, publié à l'Annexe du Moniteur Belge du 23 juin 2001, sous le numéro 20010623-219.

La Société est immatriculée au registre des personnes morales, sous le numéro 0474.989.105.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Giovanna Pugliese, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Angelina Scarcelli, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Entérinement des décisions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, qui s'est tenue à Bruxelles (Belgique), le 14 février 2006, par-devant Maître Denis Deckers, notaire associé, de résidence à Bruxelles (Belgique) et qui a décidé entre autre, de transférer le siège social à Luxembourg, et d'adopter la nationalité luxembourgeoise.

2) Constatation et transfert du siège social statutaire et administratif de la Société à Luxembourg et plus précisément au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg et adoption par la Société de la nationalité luxembourgeoise.

3) Réduction du capital social de la Société à concurrence d'un montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) afin de le ramener de son montant actuel de soixante-deux mille euros (62.000,- EUR) à un montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) par apurement de pertes reportés à due concurrence et par annulation de trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale.

4) Acceptation du rapport de réviseur établi par VAN CAUTER-SNAUWERT & CO, S.à r.l., avec siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, pour satisfaire aux besoins de l'article 26-1 (2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales luxembourgeoises.

5) Adoption par la société la dénomination sociale ABBHEY EUROPE S.A.

6) Modification de l'objet social comme suit:

«La société a pour objets:

1. La participation dans toutes les sociétés et entreprises existantes ou à constituer, ainsi que toutes les opérations d'investissement et financières à l'exception de celles réservées aux banques de dépôt et d'épargne;

2. La gestion, la valorisation et la maintenance dans la plus large interprétation du terme, de son patrimoine mobilier et immobilier;

Dans le cadre de cette gestion, la société peut notamment acquérir, aliéner, prendre et donner en bail, lotir, aménager et améliorer tous biens meubles et immeubles et contracter ou consentir tous emprunts, hypothécaires ou non, placer en valeur mobilières, financer des participations, conseil en placements;

3. L'exploitation d'un bureau d'étude, d'organisation et de conseil en ce qui concerne les matières économiques, commerciales, fiscales, juridiques et sociales;

4. Toutes activités telles que la recherche, le conseil, la fourniture de services et assistance sur le plan du management, consulting, marketing, communication et la formation, la politique, le recrutement et la sélection du personnel, le survey du personnel, coaching, organisation d'entreprise et training;

5. L'intervention comme administrateur, gérant, mandataire, trustee et liquidateur des entreprises et des sociétés et, en général, la représentation et la défense des tiers dans le sens le plus large;

6. La représentation, l'activité d'intermédiaire dans le commerce, la promotion du commerce international en général et l'assurance contre les risques latents en particulier, notamment contre le risque de change, les risques liés aux débiteurs, le risque de crédit, le risque de transport etc.;

7. L'analyse, l'élaboration, la commercialisation et gestion des programmes software.

La société pourra encore accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à la réalisation de son objet social ou qui sont de nature à étendre ou à développer son industrie ou son commerce.»

7) Refonte des statuts de la société pour les adapter aux résolutions prises ci-dessus et à la législation luxembourgeoise.

8) Décision de fixer le nombre d'administrateurs à trois (3) et fixation de la durée de leur mandat.

9) Décision de fixer le nombre de commissaire à un (1) et fixation de la durée de son mandat.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varient par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les six cent vingt (620) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires entérine les décisions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Bruxelles (Belgique), en date du 14 février 2006, par-devant Maître Denis Deckers, Notaire Associé, membre de la société civile à forme commerciale d'une société coopérative à responsabilité limitée dénommée BERQUIN, OCKERMAN, DECKERS, SPRUYT, VAN DER VORST & DEKEGEL, NOTAIRES ASSOCIEES, ayant son siège social à 1000 Bruxelles, avenue Lloyd George 11, et comme numéro d'entreprise 0474.073.840 (RPM Bruxelles), décidant entre autres, de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société ABBEY EUROPE à Luxembourg, et d'adopter ainsi la nationalité luxembourgeoise.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires constate et confirme le transfert du siège social de la Société à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, sans dissolution de la société, et confirme que la personnalité juridique sera maintenue, et que la Société accepte la nationalité luxembourgeoise et se soumet de ce fait au droit luxembourgeois.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de procéder à une réduction du capital social de la Société à concurrence d'un montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) afin de le ramener de son montant actuel de soixante-deux mille euros (62.000,- EUR) représenté par six cent vingt (620) actions sans désignation de valeur nominale à un montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libérée, par apurement de pertes reportées à due concurrence et par annulation de trois cent six (310) actions sans désignation de valeur nominale.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la Société pour procéder dès lors aux écritures comptables qui s'imposent et à l'annulation des trois cent dix (310) actions en conséquence directe de la prédite réduction de capital.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide, en conformité avec l'article 26-1 (2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, d'approuver le rapport du réviseur VAN CAUTER-SNAUWERT & CO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, établi et signé à Strassen, en date du 23 février 2006.

Il résulte en outre de ce rapport que l'actif net de la Société correspond au moins au montant du capital social de la société, soit un actif net de trente et un mille euros (31.000,- EUR).

Ledit rapport contient la conclusion suivante:

«Conclusion:

Sur base des vérifications effectuées, telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport, apport qui trouve son origine dans le transfert de l'universalité des biens de la société anonyme de droit belge ABBEY EUROPE à une société anonyme de droit luxembourgeois pour une valeur d'actif net de 31.000,- EUR et qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des 310 actions à émettre en contrepartie.»

Le prédit rapport du réviseur, après avoir été signé ne varient par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide que la Société adoptera à l'avenir la dénomination ABBEY EUROPE S.A.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'objet social existant de la Société et de lui donner à cet effet la teneur suivante:

«1. La participation dans toutes les sociétés et entreprises existantes ou à constituer, ainsi que toutes les opérations d'investissement et financières à l'exception de celles réservées aux banques de dépôt et d'épargne;

2. La gestion, la valorisation et la maintenance dans la plus large interprétation du terme, de son patrimoine mobilier et immobilier;

Dans le cadre de cette gestion, la société peut notamment acquérir, aliéner, prendre et donner en bail, lotir, aménager et améliorer tous biens meubles et immeubles et contracter ou consentir tous emprunts, hypothécaires ou non, placer en valeur mobilières, financer des participations, conseil en placements;

3. Toutes activités telles que la recherche, le conseil, la fourniture de services et assistance sur le plan du management, consulting, marketing, communication et la formation, la politique, le recrutement et la sélection du personnel, le survey du personnel, coaching, organisation d'entreprise et training;

4. L'intervention comme administrateur, gérant, mandataire, trustee et liquidateur des entreprises et des sociétés et, en général, la représentation et la défense des tiers dans le sens le plus large;

5. L'analyse, l'élaboration, la commercialisation et gestion des programmes software.

La société pourra encore accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à la réalisation de son objet social ou qui sont de nature à étendre ou à développer son industrie ou son commerce.»

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de procéder à une refonte complète des statuts, pour les adapter à la législation luxembourgeoise, comme suit:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: ABBEY EUROPE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objets:

1. La participation dans toutes les sociétés et entreprises existantes ou à constituer, ainsi que toutes les opérations d'investissement et financières à l'exception de celles réservées aux banques de dépôt et d'épargne;

2. La gestion, la valorisation et la maintenance dans la plus large interprétation du terme, de son patrimoine mobilier et immobilier;

Dans le cadre de cette gestion, la société peut notamment acquérir, aliéner, prendre et donner en bail, lotir, aménager et améliorer tous biens meubles et immeubles et contracter ou consentir tous emprunts, hypothécaires ou non, placer en valeur mobilières, financer des participations, conseil en placements;

3. Toutes activités telles que la recherche, le conseil, la fourniture de services et assistance sur le plan du management, consulting, marketing, communication et la formation, la politique, le recrutement et la sélection du personnel, le survey du personnel, coaching, organisation d'entreprise et training;

4. L'intervention comme administrateur, gérant, mandataire, trustee et liquidateur des entreprises et des sociétés et, en général, la représentation et la défense des tiers dans le sens le plus large;

5. L'analyse, l'élaboration, la commercialisation et gestion des programmes software.

La société pourra encore accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à la réalisation de son objet social ou qui sont de nature à étendre ou à développer son industrie ou son commerce.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de fixer à trois (3) le nombre d'administrateurs et de nommer aux fonctions d'administrateur de la Société luxembourgeoise, les personnes suivantes:

1.- Monsieur Alexis Kamarowsky, Directeur de Sociétés, né à Bad Rothenfelde (Allemagne), le 10 avril 1947, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

2.- Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, Juriste, né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

3.- Monsieur Jean-Marc Debaty, Administrateur de Sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 11 mars 1966, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Neuvième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de fixer à un (1) le nombre de commissaire de la Société et de nommer en tant que commissaire, la société suivante:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 40.312).

Dixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide que les mandats des administrateurs et du commissaire nouvellement désignés se termineront à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2011.

Onzième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide, en complément de la deuxième résolution du présent procès-verbal, de fixer l'adresse du siège social de la Société au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de cette assemblée générale et se termine le 31 décembre 2006 et la première assemblée générale annuelle se tiendra donc le troisième mercredi du mois de mai de l'an 2007.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites du présent acte sont estimés à mille huit cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Cannizzaro di Belmontino, G. Pugliese, A. Scarcelli, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 mars 2006, vol. 901, fol. 75, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 avril 2006.

J.-J. Wagner.

(031577/239/266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

ELECTRA EUROPEAN FUND II GERMAN HOLDINGS, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée,
(anc. BADH, S.à r.l.).

Registered office: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
 R. C. Luxembourg B 112.854.

In the year two thousand and six, on the twenty-first of March.
 Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. ELECTRA EUROPEAN FUND II «A» LP, a limited partnership established under the laws of England and Wales and having its registered office at 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD Channel Islands, registered with the Register of Companies for England and Wales under number LP10578,

here duly represented by Mrs Olivia Tournier, lawyer, residing in Luxembourg, 1, allée Scheffer, by virtue of a proxy given on March 21, 2006,

2. ELECTRA EUROPEAN FUND II «B» LP, a limited partnership established under the laws of England and Wales and having its registered office at 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD Channel Islands, registered with the Register of Companies for England and Wales under number LP10579,

here duly represented by Mrs Olivia Tournier, prenamed, by virtue of a proxy given on March 21, 2006.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing parties are the sole partners of BADH, S.à r.l., a private limited company, having its registered office at 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on December 19, 2005, not yet published in the Mémorial C (the Company).

II. It appears that the five hundred (500) shares representing the entirety of the share capital of the Company are present or represented at this meeting. Both partners declare having been informed on the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. Thereupon the appearing parties, represented as stated above, passed the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to change the name of the Company from BADH, S.à r.l. into ELECTRA EUROPEAN FUND II GERMAN HOLDINGS, S.à r.l. and to amend the articles of association of the Company accordingly.

Second resolution

The meeting resolves (i) to reserve the right to create up to eight different classes of shares, each share of each such class entitling its holder to a fraction of the net proceeds attributable to the disposition of a specific investment, distributions in kind of securities, and to a fraction of any dividends, interest or other income received with respect to such investment in connection with which such class of shares was issued. Each class shall be denominated by a letter, namely Class A, Class B, Class C etc., (ii) that any share premium paid in respect of shares of any class upon their issuance or subsequently, shall be allocated to a share premium reserve account corresponding to that specific class of shares, and

shall be denominated by the corresponding letter: Share Premium A, Share Premium B, Share Premium C, etc and (iii) to amend the articles of association of the Company accordingly.

Third resolution

The meeting resolves to create a first class of shares, namely Class A and to convert the five hundred (500) existing shares in the Company into five hundred (500) Class A Shares, and to amend the articles of association of the Company accordingly.

Fourth resolution

The meeting resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of eighty-two thousand six hundred and seventy-five Euro (EUR 82,675) to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) up to ninety-five thousand one hundred and seventy-five Euro (EUR 95,175) by issuing three thousand three hundred and seven (3,307) Class A Shares, each having a par value of twenty-five Euro (EUR 25), in consideration for a contribution in cash of eighty-two thousand six hundred and seventy-five Euro (EUR 82,675), and to amend the articles of association of the Company accordingly.

Subscription

The meeting states the intervention of the subscribers as follows:

a. ELECTRA EUROPEAN FUND II «A» LP, prenamed, subscribes for five hundred and eighty-six (586) new Class A Shares and fully pays them up by a contribution in cash of fifty-four thousand three hundred and thirty-one Euro eighty-two cents (EUR 54,331.82), so that ELECTRA EUROPEAN FUND II «A» LP will hold in aggregate six hundred and seventy-six (676) Class A Shares.

The contribution made by ELECTRA EUROPEAN FUND II «A» LP is to be allocated as follows:

- fourteen thousand six hundred and fifty Euro (EUR 14,650) to the share capital of the Company, and
- the balance of thirty-nine thousand six hundred and eighty-one Euro eighty-two cents (EUR 39,681.82) to the share premium reserve of the Company.

b. ELECTRA EUROPEAN FUND II «B» LP, prenamed, subscribes for two thousand seven hundred and twenty-one (2,721) new Class A Shares and fully pays them up by a contribution in cash of two hundred and fifty-one thousand six hundred and seven Euro eighty-four cents (EUR 251,607.84), so that ELECTRA EUROPEAN FUND II «B» LP will hold in aggregate three thousand one hundred and thirty-one (3,131) Class A Shares.

The contribution made by ELECTRA EUROPEAN FUND II «B» LP is to be allocated as follows:

- sixty-eight thousand and twenty-five Euro (EUR 68,025) to the share capital of the Company, and
- the balance of one hundred and eighty-three thousand five hundred and eighty-two Euro eighty-four cents (EUR 183,582.84) to the share premium reserve of the Company.

The aggregate amount of contribution of three hundred and five thousand nine hundred and thirty-nine Euro sixty-six cents (EUR 305,939.66) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary by the production of a blocking certificate, issued by FORTIS BANQUE LUXEMBOURG, société anonyme, Luxembourg.

Fifth resolution

The meeting resolves that (i) if several managers are appointed, they shall be divided into two categories, namely Manager(s) A and Manager(s) B, (ii) the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of at least one Manager A and one Manager B, (iii) insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the single signature of any one member of the board of managers of the Company up to the limit of ten thousand Euro (EUR 10,000) and (iv) to amend the articles of association of the Company accordingly.

Sixth resolution

The meeting resolves, as a result of the foregoing resolutions, to amend the articles of association of the Company as follows:

1) In article 1, the words BADH, S.à r.l. are replaced by ELECTRA EUROPEAN FUND II GERMAN HOLDINGS, S.à r.l.

2) Article 5.1. is restated so as to read as follows:

«5.1. The Company's corporate capital is fixed at ninety-five thousand one hundred and seventy-five Euro (EUR 95,175) represented by three thousand eight hundred and seven (3,807) Class A Shares, each having a par value of twenty-five Euro (EUR 25), and entitling its holder to a fraction of the distributions allocable to the Class A Shares pursuant to Article 15 hereof, in direct proportion to the number of Class A Shares held by the holder. Any share premium paid in respect of Class A Shares upon their issuance or subsequently, shall be allocated to a share premium reserve account corresponding to that specific class of shares.»

3) A new article 5.3. is inserted, which reads as follows:

«5.3. Up to seven additional classes of shares may be created, each share of each such class entitling its holder to a fraction of the distributions allocable to such class pursuant to Article 15 hereof, in direct proportion to the number of shares of such class held by the holder. Any share premium paid in respect of shares of any class upon their issuance or subsequently, shall be allocated to a share premium reserve account corresponding to that specific class of shares.»

4) In article 7.1. the second sentence is restated so as to read as follows:

«[...] If several managers are appointed, they shall be divided into two groups, namely Manager(s) A and Manager(s) B and constitute a board of managers.»

5) Article 10 is restated so as to read as follows:

«10.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signature of at least one Manager A and one Manager B, or by the single or joint signa-

ture(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.

10.2. Insofar as daily management is concerned and up to the limit of ten thousand Euro (EUR 10,000), the Company shall be legally bound towards third parties by the single signature of any one member of the board of managers of the Company.»

6) The following words are inserted after the last word of Article 15.2.:

«[...], each time in accordance with article 15.3. below.»

7) A new article 15.3. is inserted after article 15.2. which reads as follows:

«15.3. The net profit attributable to the disposition of an investment held by the Company, distributions in kind of securities, and any dividends, interest or other income received with respect to such investment, will be distributed to the partners holding shares of the class issued in connection therewith.»

Subsequently, existing article 15.3. is re-numbered as article 15.4.

Seventh resolution

The meeting resolves (i) to set up the number of managers at four, (ii) to revoke the mandate of HALSEY, S.à r.l. as of today and to give it full discharge at the next general meeting approving the annual financial statements of the Company, and (iii) to appoint the following persons as members of the board as from today and for an indefinite period of time:

(i) Mrs Constance Adele Elizabeth Helyar, Director, born in Guernsey (Channel Islands), on February 13, 1948 with professional address at Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD Channel Islands, as Manager A;

(ii) Mrs Julie Jones, Assistant Director, born in Glasgow (Scotland), on May 6, 1969 with professional address at Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD Channel Islands, as Manager A;

(iii) Mrs Kristel Segers, Manager, born in Turnhout (Belgium), on October 8, 1959, residing at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, as Manager B; and

(iv) Mr Christophe Gammal, Manager, born in Uccle (Belgium), on August 9, 1967, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, as Manager B.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 4,900.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. ELECTRA EUROPEAN FUND II «A» LP, limited partnership, constituée selon le droit britannique et ayant son siège social au 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD Iles Britanniques, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés britannique sous le numéro LP10578,

ici dûment représentée par Maître Olivia Tournier, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 1, allée Scheffer, en vertu d'une procuration donnée le 21 mars 2006; et

2. ELECTRA EUROPEAN FUND II «B» LP, limited partnership, constituée selon le droit britannique et ayant son siège social au 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD Iles Britanniques, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés britannique sous le numéro LP10579,

ici dûment représentée par Maître Olivia Tournier, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 21 mars 2006.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les parties comparantes sont les seules associées de BADH, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, constituée suivant acte notarié de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2005, non encore publié au Mémorial C (la Société).

II. Il résulte que cinq cents (500) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont présentes ou représentées à cette assemblée. Les deux associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à toutes formalités de convocation.

Ensuite, les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, passent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la Société BADH, S.à r.l. en ELECTRA EUROPEAN FUND II GERMAN HOLDINGS, S.à r.l. et de modifier les statuts de la Société en conséquence.

Deuxième résolution

L'assemblée décide (i) de se réserver le droit de créer huit différentes classes de parts sociales, chaque part sociale de chaque classe octroyant à son porteur une fraction des recettes nettes imputables à la réalisation d'un investissement spécifique, des distributions de titres, et une fraction des dividendes, intérêts ou tout autre revenu de cet investissement en relation avec cette classe de parts sociales. Chaque classe doit être dénommée par une lettre, à savoir Classe A, Classe B, Classe C etc., (ii) que toute prime d'émission payée pour des parts sociales de toute Classe lors de leur émission ou postérieurement, doit être allouée à un compte de réserve de prime d'émission correspondant à cette classe de parts sociales spécifique, et doit être dénommée par la même lettre: Prime d'Emission A, Prime d'Emission B, Prime d'Emission C, etc et (iii) de modifier les statuts de la Société en conséquence.

Troisième résolution

L'assemblée décide de créer une première classe de parts sociales, à savoir Classe A et de convertir les cinq cents (500) parts sociales existantes de la Société en cinq cents (500) parts sociales de Classe A, et de modifier les statuts de la Société en conséquence.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-deux mille six cent soixante-quinze euros (82.675 EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à quatre-vingt-quinze mille cent soixante-quinze euros (95.175 EUR) par l'émission de trois mille trois cent sept (3.307) parts sociales de Classe A, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR), par contribution en espèces de quatre-vingt-deux mille six cent soixante-quinze euros (82.675 EUR) et de modifier par conséquent les statuts de la Société.

Souscription

L'assemblée décide de l'intervention des souscripteurs comme suit:

a. ELECTRA EUROPEAN FUND II «A» LP, prénommée, souscrit cinq cent quatre-vingt-six (586) nouvelles parts sociales de Classe A et les paye entièrement par contribution en espèces de cinquante-quatre mille trois cent trente et un euros quatre-vingt-deux cents (54.331,82 EUR) de sorte que ELECTRA EUROPEAN FUND II «A» LP détient un total de six cent soixante-seize (676) parts sociales de Classe A.

La contribution faite par ELECTRA EUROPEAN FUND II «A» LP est répartie comme suit:

- quatorze mille six cent cinquante euros (14.650 EUR) dans le capital social de la Société, et
- le solde de trente-neuf mille six cent quatre-vingt-un euros quatre-vingt-deux cents (39.681,82 EUR) dans la réserve de la prime d'émission de la Société.

b. ELECTRA EUROPEAN FUND II «B» LP, prénommée, souscrit deux mille sept cent vingt et une (2.721) nouvelles parts sociales de Classe A et les paye entièrement par contribution en espèces de deux cent cinquante et un mille six cent sept euros quatre-vingt-quatre cents (251.607,84 EUR) de sorte que ELECTRA EUROPEAN FUND II «B» LP détient un total de trois mille cent trente et une (3.131) parts sociales de Classe A.

La contribution faite par ELECTRA EUROPEAN FUND II «B» LP est répartie comme suit:

- soixante-huit mille vingt-cinq euros (68.025 EUR) dans le capital social de la Société, et
- le solde de cent quatre-vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-deux euros quatre-vingt-quatre cents (183.582,84 EUR) dans la réserve de la prime d'émission de la Société.

L'apport total de trois cent cinq mille neuf cent trente-neuf euros soixante-six cents (305.939,66 EUR) est à la disposition de la Société tel qu'il a été prouvé au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage émis par FORTIS BANQUE LUXEMBOURG, Société Anonyme, Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que (i) si plusieurs gérants sont nommés, ils seront divisés en deux catégories, à savoir Gérant(s) A et Gérant(s) B, (ii) la Société sera liée en toute matière envers les tiers par la signature conjointe d'au moins un Gérant A et d'un Gérant B, (iii) en matière de gestion journalière, la Société sera légalement liée envers les tiers par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance de la Société jusqu'à la limite de dix mille euros (10.000 EUR) et (iv) de modifier les statuts de la Société en conséquence.

Sixième résolution

A la suite des résolutions prises ci-dessus, l'assemblée décide de modifier les statuts de la Société comme suit:

1) Dans l'article 1^{er}, les mots BADH, S.à r.l. sont remplacés par ELECTRA EUROPEAN FUND II GERMAN HOLDINGS, S.à r.l.

2) L'article 5.1. modifié aura désormais la teneur suivante:

«5.1. Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-quinze mille cent soixante-quinze euros (95.175 EUR), représenté par trois mille huit cent sept (3.807) parts sociales de Classe A, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR), et octroyant à son porteur une portion des distributions imputables aux parts sociales de Classe A conformément à l'Article 15 ci-dessous, proportionnellement au nombre de parts sociales de Classe A détenue par le porteur. Toute prime d'émission payée pour des parts sociales de Classe A lors de leur émission ou postérieurement, doit être allouée à un compte de réserve de prime d'émission correspondant à cette classe de parts sociales spécifique.»

3) Un nouvel article 5.3. est inséré comme suit:

«5.3. Sept classes supplémentaires de parts sociales peuvent être créées, chaque parts sociales de telle classe octroyant à son porteur une fraction des distributions allouées à cette classe conformément à l'Article 15 ci-dessous, proportionnellement au nombre de parts sociales de cette Classe détenue par le porteur. Toute prime d'émission versée

à l'émission ou postérieurement en relation avec les parts sociales d'une classe doit être allouée à un compte de réserve correspondant à une classe de parts sociales spécifique».

4) Dans l'article 7.1. la seconde phrase est modifiée afin d'avoir la teneur suivante:

«[...] Si plusieurs gérants sont nommés, ils devront être divisés en deux groupes, à savoir Gérant(s) A et Gérant(s) B et ils constitueront le conseil de gérance.»

5) L'article 10 est modifié afin d'avoir la teneur suivante:

«10.1. La Société sera liée en toute matière envers les tiers par l'unique signature du gérant unique ou, par la signature conjointe d'au moins un Gérant A et un Gérant B en cas de pluralité de gérants, ou par l'unique signature ou la signature conjointe de toute(s) personne(s) à laquelle un tel pouvoir a été valablement donné conformément à l'article 8.2 des présents Statuts.

10.2. La Société sera légalement liée envers les tiers pour la gestion journalière par la signature unique d'un des membres du conseil de gérance de la Société jusqu'à la limite de dix mille euros (10.000 EUR).»

6) Les mots suivants sont insérés après le dernier mot de l'Article 15.2.:

«[...], à chaque fois, conformément à l'article 15.3. ci-dessous.»

7) Un nouvel article 15.3. est inséré après l'Article 15.2. comme suit:

«15.3. Les recettes nettes imputables à la réalisation d'un investissement détenu par la Société, aux distributions de titres, et les dividendes, intérêts ou tout autre revenu reçus de cet investissement seront distribuées aux associés détenant des parts sociales de la classe émise en relation avec cet investissement.»

En conséquence, l'article préexistant 15.3. est renuméroté article 15.4.

Septième résolution

L'assemblée décide (i) de fixer le nombre de gérants à quatre, (ii) de révoquer le mandat de HALSEY, S.à r.l. avec effet à ce jour et de donner décharge à la prochaine assemblée générale approuvant les comptes annuels de la Société, et (iii) de nommer les personnes suivantes comme membres du conseil à partir de ce jour et pour une période indéfinie:

(i) Madame Constance Adele Elizabeth Helyar, Directeur, née à Guernsey (Iles Britanniques), le 13 février 1948 ayant son adresse professionnelle à Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD Iles Britanniques, comme Gérant A;

(ii) Madame Julie Jones, Assistant Directeur, née à Glasgow (Ecosse), le 6 mai 1969 ayant son adresse professionnelle à Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD Iles Britanniques, comme Gérant A;

(iii) Madame Kristel Segers, Manager, née à Turnhout (Belgique), le 8 octobre 1959, demeurant au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, comme Gérant B; et

(iv) Monsieur Christophe Gammal, Manager, née à Uccle (Belgique), le 9 août 1967, ayant son adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, comme Gérant B.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, quelle que soit leur forme, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à 4.900 EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Tournier, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, vol. 152S, fol. 79, case 11. – Reçu 3.059,40 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

P. Frieders.

(033214/212/276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

ELECTRA EUROPEAN FUND II GERMAN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. BADH, S.à r.l.).

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 112.854.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

P. Frieders.

(033215/212/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

INTERNATIONAL BUSINESS EVENT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 43.087.

Par la présente, nous résilions, avec effet immédiat, le contrat de domiciliation conclu en date du 2 août 2004, entre la FIDUCIAIRE PLETSCHETTE & MEISCH, Société Civile de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette et INTERNATIONAL BUSINESS EVENT S.A. domiciliée au 4, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg.

Esch-sur-Alzette, le 28 mars 2006.

FIDUCIAIRE PLETSCHETTE & MEISCH

N. Meisch

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-BO06292. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(029452//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

KONSRUCK'S BRITISH HOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 11, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 25.377.

Madame Marguerite Nilles a donné sa démission en tant qu'adnrimstratrice de la Société avec effet au 13 mars 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2006.

KONSRUCK'S BRITISH HOUSE

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-BO06426. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029455/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

SUN LIFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3231 Bettembourg, 4, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 64.266.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05563, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2006.

Signature.

(029469/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

FILIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 114.540.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 27 mars 2005 que:

1) La démission de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que Gérant Unique de la Société a été acceptée.

2) GAEA CAPITAL S.L., ayant son siège social à Calle Columela 6, 1. izq., 28001 Madrid, Espagne, a été nommée Gérant «A» de la Société pour une durée illimitée.

3) MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommée Gérant «B» de la Société pour une durée illimitée.

Les résolutions mentionnées ci-dessus prennent effet au 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant B

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06479. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029472/683/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

MB AMIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7254 Bereldange, 3, rue de Steinsel.
R. C. Luxembourg B 100.398.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05555, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2006.

Signature.

(029476/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

MB AMIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7254 Bereldange, 3, rue de Steinsel.
R. C. Luxembourg B 100.398.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05559, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2006.

Signature.

(029473/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

NAVIGALUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 67.140.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06793, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour NAVIGALUX HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(031600/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

NAVIGALUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 67.140.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06792, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour NAVIGALUX HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(031596/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

NAVIGALUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 67.140.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06791, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour NAVIGALUX HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(031594/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

**PLAN-NET S.A., Société Anonyme,
(anc. PLAN-NET, S.à r.l.).**
Siege social: L-3739 Rumelange, 8, rue des Martyrs.
R. C. Luxembourg B 74.323.

L'an deux mille six, le trente et un mars.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Monsieur Raymond Massard, informaticien, demeurant à L-4012 Esch-sur-Alzette, 4, rue de l'Aérodrome.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de gérant unique ayant les pouvoirs les plus étendus pour engager par sa seule signature en toutes circonstances la société à responsabilité limitée PLAN-NET, S.à r.l., avec siège social à L-3739 Rumelange, 8, rue des Martyrs, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, préqualifiée, en date du 31 janvier 2000, publié au Mémorial C numéro 314 du 28 avril 2000, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 74.323.

Ensuite, le comparant, ès qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué à la présente assemblée, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate que Madame Karin Hoegener, employée privée, demeurant à L-4012 Esch-sur-Alzette, a cédé à la société à responsabilité limitée MASSARD PARTICIPATIONS, S.à r.l., ayant son siège social à L-3739 Rumelange, 8, rue des Martyrs, ses trente-cinq (35) parts sociales qu'elle détenait dans la prédite société PLAN-NET, S.à r.l., aux termes d'une cession de parts sociales reçue sous seing privé en date du 31 mars 2006, dont un exemplaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée.

Le comparant, agissant en ses dites qualités, déclare expressément considérer cette cession comme dûment signifiée à la société et déclare accepter ladite cession.

La cession a été faite contre paiement d'un montant de huit mille six cent soixante-seize euros quinze cents (EUR 8.676,15) montant qui a été payé avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont titre, quittance et décharge.

Le cessionnaire, la société MASSARD PARTICIPATIONS, S.à r.l., préqualifié, entrera en jouissance des parts d'intérêts cédées et en supportera toutes les charges et obligations à partir de ce jour, le cédant le subrogeant dans ses droits.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de porter le capital social souscrit de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (EUR 12.394,68) à cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500,-), par voie d'augmentation de capital d'un montant de cent mille cent cinq euros trente-deux cents (EUR 100.105,32) par l'émission de quatre cents (400) parts nouvelles, intégralement souscrites et libérées en espèces par la société à responsabilité limitée MASSARD PARTICIPATIONS, S.à r.l., ayant son siège social à L-3739 Rumelange, 8, rue des Martyrs, dans le capital social ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire sur le vu de pièces justificatives.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer une nouvelle valeur nominale des parts.

Quatrième résolution

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée décide de modifier en conséquence l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500,-) représenté par quatre cent cinquante (450) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune, entièrement libérées.

Ces parts sont réparties actuellement comme suit:

1) Monsieur Laurent Bohnert, prénommé, quinze parts sociales	15
2) La société MASSARD PARTICIPATIONS, S.à r.l., prénommée, quatre cent trente-cinq parts sociales	435
Total: quatre cent cinquante parts sociales	450»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société à responsabilité limitée PLAN-NET, S.à r.l. en société anonyme.

Sixième résolution

Suite à la résolution prise ci-dessus, il y a lieu de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er}.- Dénomination - Siège Social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de PLAN-NET S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Rumelange.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la vente de tous produits informatiques et audiovisuels, ainsi que la réalisation de solutions informatiques et multimédia.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500,-) représenté par quatre cent cinquante (450) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune, entièrement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Titre II.- Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas, l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un Président. En cas d'absence du Président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par écrit, télégramme ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, qui ne doivent pas être nécessairement des actionnaires de la société.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, dont obligatoirement la signature de l'administrateur disposant de la qualification professionnelle, suivant les conditions prévues pour le droit d'établissement.

Art. 11. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Titre III.- Assemblée Générale

Art. 12. L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 13. L'assemblée générale statutaire se réunit le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 14.30 heures, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure, qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année Sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent (5,00%) à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légal.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10,00%) du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI.- Disposition générale

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé expressément par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social de la société transformée, se terminera le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale annuelle de la société transformée se tiendra en 2007.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Laurent Bohnert, prénommé, quinze actions	15
2) La société MASSARD PARTICIPATIONS, S.à r.l., prénommée, quatre cent trente-cinq actions.	435
Total: quatre cent cinquante parts sociales	450

Septième résolution

Et à l'instant l'assemblée générale, représentant l'intégralité du capital social, a procédé aux nominations suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a. Monsieur Raymond Massard, informaticien, né le 26 décembre 1957 à Rumelange, demeurant à L-4012 Esch-sur-Alzette, 4, rue de l'Aérodrome.

b. Madame Karin Hoegener, employée privée, née le 6 septembre 1964 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4012 Esch-sur-Alzette, 4, rue de l'Aérodrome.

c. Monsieur Brent Frère, ingénieur informaticien, né le 22 mai 1969 à Ottignies (B), demeurant à L-3720 Rumelange, 58, rue d'Esch.

2) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée LISGO, S.à r.l., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 43.297.

3) Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

4) L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Est nommé administrateur-délégué Monsieur Raymond Massard, prénommé. La société est valablement engagée par sa seule signature.

Huitième résolution

Le siège social de la société transformée reste fixé à L-3739 Rumelange, 8, rue des Martyrs.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: R. Massard, B. Moutrier.

Est intervenu en ce moment à la présente, Monsieur Laurent Bohnert, agissant en sa qualité d'actionnaire de la société, pour accepter toutes les résolutions prises ci-avant dans leur intégralité.

Signé: L. Bohnert, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 avril 2006, vol. 916, fol. 39, case 12. – Reçu 1.001,06 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 avril 2006.

B. Moutrier.

(031897/272/191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

SCALA TOITURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4332 Esch-sur-Alzette, 45, rue Sidney Thomas.

R. C. Luxembourg B 83.955.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04103, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

Signature.

(029478/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

TRAXYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8005 Bertrange, 3, rue Pletzer.

R. C. Luxembourg B 90.829.

Les comptes annuels consolidés au 30 novembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05716, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2006.

TRAXYS S.A.

Signature

(029500//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

TRAXYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8005 Bertrange, 3, rue Pletzer.

R. C. Luxembourg B 90.829.

Les comptes annuels statutaires au 30 novembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05724, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2006.

TRAXYS S.A.

Signature

(029502//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

TRAXYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8005 Bertrange, 3, rue Pletzer.

R. C. Luxembourg B 90.829.

Les comptes annuels consolidés au 30 novembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05728, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2006.

TRAXYS S.A.

Signature

(029503//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

PETIT MOULIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 112.226.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 40676 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

J. Elvinger
Notaire

(029487/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

DIAMOND TELECOM S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 100.555.

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 15 février 2006, que la FIDUCIAIRE I.T.P S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège de la société anonyme DIAMOND TELECOM S.A. à L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.

Luxembourg, le 28 mars 2006.

FIDUCIAIRE I.T.P S.A.

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 15 février 2006, que Monsieur Pascal Bonnet démissionne, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société anonyme DIAMOND TELECOM S.A.

Luxembourg, le 28 mars 2006.

P. Bonnet.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06460. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029496//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

OPUS EUROPE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 83.780.

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 23 septembre 2005, que la FIDUCIAIRE I.T.P S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège de la société anonyme OPUS EUROPE S.A. à L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.

Luxembourg, le 28 mars 2006.

FIDUCIAIRE I.T.P S.A.

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 23 septembre 2005, que Monsieur Pascal Bonnet démissionne, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société anonyme OPUS EUROPE S.A.

Luxembourg, le 28 mars 2006.

P. Bonnet.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06462. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029497//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

FIMOLUX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 113.445.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 mars 2006

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 20 mars 2006 que:

Monsieur Bruno Beernaerts et Monsieur David De Marco ont démissionné de leur fonction d'administrateurs.

Monsieur Sirot Benoît, Christophe, né à Villerupt (France), le 1^{er} mai 1965, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf et Monsieur Jan Rottiers, né à Naples (Italie), le 31 octobre 1964, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf. ont été nommés nouveaux administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04004. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029600/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

INVESTMENT LIGHT I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.825,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue G. Kroll.

R. C. Luxembourg B 111.196.

Modification du nom de l'un des deux associés de la société INVESTMENT LIGHT I, S.à r.l.:
de NMÁS1 PRIVATE EQUITY FUND US N° 2 LIMITED PARTNERSHIP en NMÁS1 PRIVATE EQUITY FUND N° 2
LIMITED PARTNERSHIP.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05661. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029505/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

COMAGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 60.612.

L'an deux mille six, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMAGA S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg section B numéro 60.612, constituée sous la dénomination de LEISURE INVESTMENT S.A. suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 2 septembre 1997, publié au Mémorial C numéro 670 du 1^{er} décembre 1998, dont la dénomination a été modifiée en COMAGA S.A. suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 février 2000, publié au Mémorial C numéro 478 du 6 juillet 2000 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 590 du 18 août 2000,

ayant un capital social souscrit de deux cent quatre-vingt mille euros (280.000,- EUR), représenté par cent quarante (140) actions de deux mille euros (2.000,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Hugues Doubet, maître en droit privé, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry Grosjean, maître en droit privé, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de mettre en liquidation la société anonyme COMAGA S.A.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur:

La société anonyme FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg section B numéro 67.905.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la société à savoir Madame Mireille Gehlen, Monsieur René Schmitter, Monsieur Vittorio Padovani, Monsieur José Antonio Garcia Perez et Monsieur François Winandy et au commissaire aux comptes de la société à savoir Monsieur Rodolphe Gerbes en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de huit cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Gehlen, J.-H. Doubet, T. Grosjean, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 mars 2006, vol. 536, fol. 12, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 mars 2006.

J. Seckler.

(029967/231/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

BST SAFETY TEXTILES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.331.000,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 109.231.

Par résolution du 21 mars 2006, les associés de BST SAFETY TEXTILES LUXEMBOURG, S.à r.l. ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la nomination de Madame Daniela Weber, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A de la société BST SAFETY TEXTILES LUXEMBOURG, S.à r.l. avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05659. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029508/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

P5 DP COINVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 115.176.

In the year two thousand and six, on the twenty second day of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

PEP DIGITURK COINVEST, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at c/o M&C Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies, registered with the Registrar of Limited Partnerships of Cayman Islands under the number MC-15267, duly represented by PEP DIGITURK COINVEST GP LTD., a Cayman Islands company limited by shares, having its registered office at c/o M&C Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies, acting in its capacity of general partner,

here represented by Mr Jean-Marc Delcour, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. PEP DIGITURK COINVEST, L.P. is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of P5 DP COINVEST, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, in the process of registration with the Luxembourg trade and companies register, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on February 22, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into one hundred (100) shares of one hundred twenty-five Euro (EUR 125) each.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of two hundred and thirty-three thousand six hundred and twenty-five Euro (EUR 233,625) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to two hundred and forty-six thousand one hundred and twenty-five Euro (EUR 246,125) by the issuance of one thousand eight hundred and sixty-nine (1,869) new shares with a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, here represented by the above mentioned proxyholder then intervenes and declares to subscribe for one thousand eight hundred and sixty-nine (1,869) new shares and to fully pay them up, by way of a contribution in cash in an amount of two hundred and thirty-three thousand six hundred and twenty-five Euro (EUR 233,625).

The amount of two hundred and thirty-three thousand six hundred and twenty-five Euro (EUR 233,625) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Partners resolve to amend article 5.1. of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

«The Company's corporate capital is fixed at two hundred and forty-six thousand one hundred and twenty-five Euro (EUR 246,125) represented by one thousand nine hundred and sixty-nine (1,969) shares in registered form with a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125) each, all subscribed and fully paid-up.»

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately four thousand Euro.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the appearing parties, in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing parties, the proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deuxième jour du mois de février.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

PEP DIGITURK COINVEST, L.P., un «Limited Partnership» exempté établi sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o M&C Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, Grand Cayman, Iles Cayman, immatriculée auprès du Registrar of Limited Partnerships of Cayman Islands sous le numéro MC-15267, dûment représenté par PEP DIGITURK COINVEST GP LTD., une société limitée par actions, constituée et organisée sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o M&C Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, Grand Cayman, Iles Cayman, agissant en sa qualité d'associé gérant commandité, ici représentée par Monsieur Jean-Marc Delcour, avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. PEP DIGITURK COINVEST, L.P. est l'associé unique (l'Associé Unique) de P5 DP COINVEST, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch en date du 22 février 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent trente-trois mille six cent vingt-cinq euros (EUR 233.625) pour porter le montant actuel du capital de la société de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) divisé en cent (100) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) à deux cent quarante-six mille cent vingt-cinq euros (EUR 246.125) par la création et l'émission de mille huit cent soixante-neuf (1.869) nouvelles parts sociales, ayant chacune les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et paiement

Ces faits exposés, l'Associé Unique déclare souscrire pour mille huit cent soixante-neuf (1.869) nouvelles parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de chacune cent vingt-cinq euros (EUR 125) ayant chacune les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et les libérer entièrement pour un montant de deux cent trente-trois mille six cent vingt-cinq euros (EUR 236.625).

Le montant de deux cent trente-trois mille six cent vingt-cinq euros (EUR 236.625) est à la disposition de la Société comme il en a été attesté auprès du Notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5-1 des statuts de la Société qui se liront désormais de la manière suivante:

«**Art. 5.-1.** Le capital social est fixé à deux cent quarante-six mille cent vingt-cinq euros (EUR 246.125) représenté par mille neuf cent soixante-neuf (1.969) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelques formes que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de quatre mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.M. Delcour, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 mars 2006, vol. 435, fol. 76, case 3. – Reçu 2.336,25 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 mars 2006.

H. Hellinckx.

(029916/242/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

SCARLET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000.000,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 97.306.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 7 décembre 2005, les associés de la société SCARLET, S.à r.l. (anciennement ROSE-AZURE-CARMINE SeNC) ont décidé de renouveler le mandat du commissaire ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes se terminant le 29 mars 2005 et qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM01918. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029519/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

SANPAOLO BANK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 18.498.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06577, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2006.

G. La Sorda

L' Administrateur Délégué

(029554/043/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

AURELIA REAL ESTATE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 115.290.

 —
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Sébastien Faizand, gérant de société, né à Orléans (France), le 20 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 11, rue de la Liberté.

2.- La société à responsabilité limitée de droit français FINANCIERE MONTESQUIEU, S.à r.l., ayant son siège social à F-54000 Nancy, 2, rue Montesquieu, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nancy sous le numéro 480 516 970,

ici dûment représentée par son gérant unique Monsieur Sébastien Faizand, préqualifié.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet, directement ou indirectement l'acquisition, la gestion et la détention de biens ou droits immobiliers.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de AURELIA REAL ESTATE INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

1.- Monsieur Sébastien Faizand, gérant de société, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 11, rue de la Liberté, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales 499

2.- La société à responsabilité limitée de droit français FINANCIERE MONTESQUIEU, S.à r.l., ayant son siège social à F-54000 Nancy, 2, rue Montesquieu (France), une part sociale 1

Total: cinq cents parts sociales 500

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans l'hypothèse du décès d'un associé, les associés restant bénéficient d'un droit de préemption automatique sur les parts de l'associé décédé. L'exercice de cette faculté de préemption s'effectuera à un prix déterminé par un expert, au prorata, pour chaque associé, de sa participation dans la société.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 11. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, Espace M&A Entreprises.
- 2.- L'assemblée désigne Monsieur Sébastien Faizand, gérant de société, né à Orléans (France), le 20 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 11, rue de la Liberté, comme gérant de la société pour une durée indéterminée.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Faizand, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 mars 2006, vol. 536, fol. 16, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 avril 2006.

J. Seckler.

(031743/231/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

PP DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 160, rue Pierre Krier.

R. C. Luxembourg B 101.224.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04316, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

St. Paché.

(029535//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

BERNSTEIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
R. C. Luxembourg B 65.457.

Concerne:

Démision en tant que gérant de la société BERNSTEIN, S.à r.l., et dénoncation du siège.

Par la présente, je, Halsdorf Moser Zita, déclare,

premièrement:

ma démission en tant que gérant de la société BERNSTEIN, S.à r.l.;

deuxièmement:

dénoncer le siège pour la société BERNSTEIN, S.à r.l. au 40, rue des 3 Cantons, L-3961 Ehlange/Mess.

Luxembourg, le 31 mars 2006.

Z. Halsdorf.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO07049. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(029539//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

AVUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
R. C. Luxembourg B 65.525.

Par la présente, je, Halsdorf Joseph, déclare dénoncer le siège pour la société AVUS, S.à r.l. La société ne sera plus domiciliée au 40, rue des 3 Cantons, L-3961 Ehlange/Mess.

Luxembourg, le 31 mars 2006.

J. Halsdorf.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO07051. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(029541//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

FONCIERE DU GRAND-DUCHE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8363 Septfontaines, Greisch (lieu-dit de Simmerfarm).

R. C. Luxembourg B 115.263.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Aymeric Kempf, gérant de société, né le 4 octobre 1969 à Jarny (France), demeurant à F-54800 Jarny, 66, route de la Cartoucherie (France), ici représenté par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er}. - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de FONCIERE DU GRAND-DUCHE, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra particulièrement employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquies par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a encore pour objet de toucher des indemnités et des rémunérations en tant qu'administrateur de sociétés ainsi que l'administration et la gérance de sociétés.

La société pourra enfin effectuer toutes opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Septfontaines.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Souscription - Libération

Toutes les cent (100) parts sociales de la nouvelle société ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Aymeric Kempf, préqualifié, et libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ huit cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-8363 Septfontaines, Greisch (lieu-dit de Simmerfarm).

2.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Aymeric Kempf, gérant de société, né le 4 octobre 1969 à Jarny (France), demeurant à F-54800 Jarny, 66, route de la Cartoucherie (France).

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 mars 2006, vol. 536, fol. 16, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 avril 2006.

J. Seckler.

(031389/231/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

UNIWELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 42.523.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 2 août 2005

Messieurs Norbert Schmitz et Jean-Marie Poos et S.G.A. SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 1 an. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 1 an.

Pour la société UNIWELL S.A.

SGA SERVICES

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN04933. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029544/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

MERCOROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 69.277.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2005

Démission de Monsieur Xavier Doublet, demeurant à La Grouas, F-72610 Chenay, au poste d'administrateur.

Démission de Monsieur Michel Doublet, demeurant à La Grouas, F-72610 Chenay, au poste d'administrateur et d'administrateur-délégué.

Monsieur Levy Johan, demeurant au 4ter, avenue Anatole France, F-94220 Charenton-Le-Pont, est nommé administrateur.

Monsieur Erick Abou, demeurant au 80, avenue de Choisy, F-94380 Bonneuil sur Marne, est nommé administrateur.

Confirmation de Claude Levy, demeurant au 4ter, avenue Anatole France, F-94220 Charenton-Le-Pont, au poste d'administrateur-délégué.

Pour extrait sincère et conforme

Le bureau

G. Poncé / S. Delonnoy / S. Livoir

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05158. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029548//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

55710

LEA PROTECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 94.489.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme LEA PROTECT S.A. tenue extraordinairement en date du 22 mars 2006 à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- L'assemblée a approuvé la décision prise par le conseil d'administration en date du 29 décembre 2005 de nommer la société CARDINAL TRUSTEES LIMITED aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société TEMPLE AUDIT SC, démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.

Commissaire aux comptes:

CARDINAL TRUSTEES LIMITED, 9, Pelican Drive, Columbus Centre, Road Town (Tortola), Iles Vierges Britanniques.

Pour extrait conforme

S.W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05333. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029558/4642/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

DWILLING INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 113.677.

EXTRAIT

Il est constaté par le conseil d'Administration en date du 27 mars 2006 que le capital social de la société a été libéré intégralement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 28 mars 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06527. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029586/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

GLOBOS PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 105.553.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé prise en date du 26 septembre 2005 que Messieurs Stephen Mark Seymour, employé privé, demeurant aux 575, Silvermine Road, CT 06840 New Canaan, USA, et Luis Garcia Cortazar, employé privé demeurant au 3, Conde de Romandes, 28001 Madrid, ont été nommés Gérants de type B, en remplacement de Messieurs Bruno Beernaerts et David De Marco, démissionnaires.

Le conseil de gérance se compose désormais de:

- Alain Lam, gérant de type A,
- Stephen Mark Seymour, gérant de type B,
- Luis Garcia Cortazar, gérant de type B.

Messieurs Stephen Mark Seymour et Luis Garcia Cortazar ont été nommés pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06692. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029617/727/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

ARGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 28.959.

L'an deux mille six, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ARGE S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 28.959, constituée suivant acte notarié en date du 3 octobre 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 331 du 17 décembre 1988 (ci-après: «la Société»). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 13 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 813 du 7 août 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Jacques Bernard, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie Gautier, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.
- 2.- Conversion de la devise du capital social de francs suisses (CHF) en euros (EUR), avec effet rétroactif au 1^{er} décembre 2005, pour remplacer le capital existant de neuf millions quatre cent treize mille francs suisses (9.413.000,- CHF), représenté par quatre-vingt-quatorze mille cent trente (94.130) actions sans désignation de valeur nominale par sa contre valeur en euros (EUR), à savoir six millions soixante-seize mille huit cent vingt-trois euros soixante-seize cents (6.076.823,76 EUR), représenté par quatre-vingt-quatorze mille cent trente (94.130) actions sans désignation de valeur nominale, sur base du cours de change au 30 novembre 2005 de EUR 1,- = CHF 1,5490.
- 3.- Augmentation du capital social d'un montant de cent soixante-seize euros vingt-quatre cents (176,24 EUR) pour le porter de son montant converti de six millions soixante-seize mille huit cent vingt-trois euros soixante-seize cents (6.076.823,76 EUR) à six millions soixante-dix-sept mille euros (6.077.000,- EUR), sans création d'actions nouvelles et par incorporation du poste résultats reportés à concurrence de cent soixante-seize euros vingt-quatre cents (176,24 EUR).
- 4.- Instauration d'un capital autorisé d'un montant quarante-deux millions cinq cent trente-neuf mille euros (42.539.000,- EUR), qui sera représenté par six cent cinquante-huit mille neuf cent dix (658.910) actions sans désignation de valeur nominale.
- 5.- Autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital en une ou plusieurs fois à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles pendant une période de cinq ans, prenant fin le 24 février 2011, sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription d'actions à émettre.
- 6.- Autorisation à donner au conseil d'administration d'émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligation au porteur ou autre.
- 7.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.
- 8.- Suppression de l'article 14 des statuts et renumérotation des articles suivants.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de convertir la monnaie d'expression du capital social de francs suisses (CHF) en euros (EUR) avec effet rétroactif au 1^{er} décembre 2005, au cours de change au 30 novembre 2005 de 1,- EUR = 1,5490 CHF et de convertir tous les comptes dans les livres de la Société de francs suisses (CHF) en euros (EUR).

Après la conversion le capital social de la Société se trouve fixé à six millions soixante-seize mille huit cent vingt-trois euros soixante-seize cents (6.076.823,76 EUR), représenté par quatre-vingt-quatorze mille cent trente (94.130) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social d'un montant de cent soixante-seize euros vingt-quatre cents (176,24 EUR) pour le porter de son montant converti de six millions soixante-seize mille huit cent vingt-trois euros soixante-seize cents (6.076.823,76 EUR) à six millions soixante-dix-sept mille euros (6.077.000,- EUR), et sans création ni émission d'actions nouvelles et par incorporation au capital social de la Société d'une partie du poste résultats reportés à concurrence de cent soixante-seize euros vingt-quatre cents (176,24 EUR).

La justification de l'existence desdits résultats reportés a été rapportée au notaire instrumentant par un bilan de la Société, arrêté au 30 novembre 2005, qui restera annexé aux présentes.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'instaurer un capital autorisé d'un montant de quarante-deux millions cinq cent trente-neuf mille euros (42.539.000,- EUR), qui sera représenté par six cent cinquante-huit mille neuf cent dix (658.910) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée autorise le conseil d'administration en outre à émettre des emprunts obligataires convertibles dans le cadre du capital autorisé.

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi concernant les sociétés commerciales, l'assemblée autorise le conseil d'administration à procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé et notamment avec l'autorisation de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires lors de l'émission d'actions nouvelles et lors de l'émission d'obligations convertibles dans le cadre du capital autorisé.

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Cette autorisation est valable pour un période de cinq ans expirant le 24 février 2011.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. «Le capital social est fixé à six millions soixante-dix-sept mille euros (6.077.000,- EUR), divisé en quatre-vingt-quatorze mille cent trente (94.130) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de quarante-deux millions cinq cent trente-neuf mille euros (42.539.000,- EUR), qui sera représenté par six cent cinquante-huit mille neuf cent dix (658.910) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 24 février 2011, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en numéraire, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer l'article 14 des statuts relatif au cautionnement des administrateurs et du commissaire.

Les articles subséquents sont renumérotés.

Evaluations de frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille huit cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Delfosse, J.-J. Bernard, N. Gautier, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 mars 2006, vol. 901, fol. 68, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 avril 2006.

J.-J. Wagner.

(031804/239/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

ARGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 28.959.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 avril 2006.

J.-J. Wagner.

(031805/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

OPPENHEIM PRAMERICA ASSET MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 28.878.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04551, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(029588//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

TASL, TRUST AND ACCOUNTING SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 94.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 8 mars 2006, réf. LSO-BO01288, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2006.

TASL, S.à r.l.

Signature

(029601//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

ILAND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 113.676.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 mars 2006

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 mars 2006 que:

Monsieur Bruno Beernaerts et Monsieur David De Marco ont démissionné de leur fonction d'administrateur.

Monsieur Benoit Sirot, né à Villerupt (France), le 1^{er} mai 1965, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf et Monsieur Jan Rottiers, né à Naples (Italie), le 31 octobre 1964, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf ont été nommés nouveaux administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06525. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029604/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

BDPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,-.**Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 98.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06807, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2006.

BDPE, S.à r.l.

Signature

(029603//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

FREE MESSAGE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 113.515.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 23 mars 2006

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 23 mars 2006 que:

Monsieur Bruno Beernaerts et Monsieur David De Marco ont démissionné de leur fonction d'administrateurs.

Monsieur Benoit Sirot, né à Villerupt (France), le 1^{er} mai 1965, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf et Monsieur Jan Rottiers, né à Naples (Italie), le 31 octobre 1964, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf ont été nommés nouveaux administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06519. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029605/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

TWENTY GALLON WATER SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 110.290.

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de TWENTY GALLON WATER SYSTEM S.A., R.C.S. B N° 110.290, avec siège social à Luxembourg, et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 août 2005, non encore publié au Mémorial.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Fanny Marx, employée privée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les soixante-dix mille actions d'une valeur nominale de dix euros chacune, représentant la totalité du capital social de sept cent mille euros, représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ou leurs mandataires ayant accepté de se réunir, sans convocation préalable, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant la signature des actionnaires et mandataires des actionnaires représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 455.400 (quatre cent cinquante-cinq mille quatre cents euros) en vue de le porter de EUR 700.000 (sept cent mille euros) à EUR 1.155.400 (un million cent cinquante-cinq mille quatre cents euros) par la création et l'émission de 45.540 (quarante-cinq mille cinq cent quarante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 chacune par conversion d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible d'un montant de EUR 455.400 que M. Carlos Adamo détient à l'encontre de la société.

2. Modification du premier alinéa du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. alinéa 1^{er}. «Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.155.400 (un million cent cinquante-cinq mille quatre cents euros) représenté par 115.540 (cent quinze mille cinq cent quarante) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.»

L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

Le capital social de la société est augmenté à concurrence de EUR 455.400 (quatre cent cinquante-cinq mille quatre cents euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 700.000 (sept cent mille euros) à EUR 1.155.400 (un million cent cinquante-cinq mille quatre cents euros) par la création de 45.540 (quarante-cinq mille cinq cent quarante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Ces actions nouvelles ont été entièrement souscrites par M. Carlos Adamo, demeurant à Carlos Pellegrini 1427 - Capital Federal, Argentine,

ici représentée par Monsieur John Seil, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 décembre 2005.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Les actions nouvelles ont été émises en contrepartie d'un apport en nature constitué par la conversion d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible que M. Carlos Adamo, préqualifié, a sur la société twenty GALON WATER SYSTEM S.A.

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par des justificatifs.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 8 décembre 2005 par H.R.T. REVISION, S.à r.l., réviseur d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur de la créance est constatée par ledit rapport et les conclusions sont les suivantes:

Conclusion

«A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que:

1. l'apport est décrit de façon claire et précise;

2. le mode d'évaluation est approprié dans les circonstances;

3. la créance de EUR 455.400 est certaine, liquide et exigible et peut être convertie pour libérer l'augmentation de capital prévue de TWENTY GALLON WATER SYSTEM S.A.»

Il résulte notamment dudit rapport que la créance est certaine, liquide et exigible et que rien ne s'oppose à la conversion d'un montant de 455.400 EUR provenant de cette dette en capital social de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. alinéa 1^{er}.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.155.400 (un million cent cinquante-cinq mille quatre cents euros) représenté par 115.540 (cent quinze mille cinq cent quarante) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Seil, F. Marx, A. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, vol. 151S, fol. 87, case 5. – Reçu 4.554 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2006.

J. Elvinger.

(031843/211/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

TWENTY GALLON WATER SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 110.290.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41054 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

J. Elvinger.

(031845/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

**AACO, ACCOUNTING, AUDITING, CONSULTING & OUTSOURCING, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 88.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 8 mars 2006, réf. LSO-BO01294, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2006.

AACO, S.à r.l.

Signature

(029607//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

AERIUM FRANKFURT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 114.505.

- Monsieur Khoi, gérant, dont le nom officiel est Mehran Khoi tient à utiliser comme nom usuel Anthony Khoi.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour avis

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05440. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029608/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

FINANCE AGRICOLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 114.763.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 mars 2006

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 mars 2006 que:

Monsieur Bruno Beernaerts et Monsieur David De Marco ont démissionné de leur fonction d'administrateurs.

Monsieur Benoit Sirot, né à Villerupt (France), le 1^{er} mai 1965, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf et Monsieur Jan Rottiers, né à Naples (Italie), le 31 octobre 1964, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf ont été nommés nouveaux administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06517. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029610/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

NVISION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Près.
R. C. Luxembourg B 73.777.

L'an deux mille six, le trente mars.

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée Générale Extraordinaire») des actionnaires de la société NVISION S.A., une société anonyme ayant son siège social au 102, rue du Grünwald, L-1912 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 73.777 (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 17 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 255 du 4 avril 2000 et modifié en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, en date du 21 juin 2001, publié au Mémorial, numéro 1195 du 19 décembre 2001.

L'assemblée a débuté à 15.00 heures. L'Assemblée est présidée par Monsieur Mike Sergonne, employé privé, avec adresse professionnelle à Steinsel. Monsieur le Président désigne comme Secrétaire Monsieur Raoul Mulheims, employé privé, avec adresse professionnelle à Steinsel et Mademoiselle Corinne Petit, employée privée, avec adresse professionnelle à Remich comme Scrutateur.

Les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs représentants ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Restera pareillement annexée aux présentes la procuration des actionnaires représentés, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Qu'il résulte de la liste de présence que sur les 400 (quatre cents) actions de la Société, 400 (quatre cents) actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire et que les détenteurs de ces actions ont été dûment convoqués à la présente assemblée de sorte que l'Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, que le quorum exigé dans l'article 67-1 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 tels que modifiés est rempli.

Après avoir exposé les différents points de l'ordre du jour, Monsieur le Président les soumet à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui délibère sur les points mentionnés dans l'ordre du jour et, le cas échéant, prend les résolutions ci-après.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le Notaire d'acter l'ordre du jour suivant:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de ladite assemblée.

II. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

i. Par décision du conseil d'administration de la Société prise en avril 2003 le siège d'exploitation avait été transféré de L-1219 Luxembourg, 102, rue du Grünwald à L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés. Il est proposé à l'Assemblée de transférer le siège social effectif à la même adresse et de modifier le premier alinéa de l'article 2 §1 des statuts de la Société.

ii. Instauration d'une valeur nominale des actions représentatives du capital social et modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société relatif au capital social.

iii. Modification de l'article 9 des statuts de la Société relatif aux pouvoirs de signature donnés à ses administrateurs.

iv. Refonte globale des statuts de la Société.

v. Nomination d'un ou de plusieurs mandataires pour prendre et exécuter tous les actes et/ou décisions qui seraient nécessaires ou utiles pour la mise en oeuvre des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Après avoir délibéré sur les points ci-avant, l'Assemblée Générale prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer le siège social effectif de la Société de L-1219 Luxembourg, 102, rue du Grünwald à L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés et de permettre dorénavant de transférer le siège social sur simple décision du conseil d'administration dans les limites de la commune de Steinsel. L'Assemblée Générale Extraordinaire décide par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«**Art. 2. alinéa 1^{er}. Siège social.** Le siège de la Société est établi à Steinsel, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur des limites de la Commune de Steinsel par simple décision du conseil d'administration.»

Seconde résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de fixer la valeur nominale des actions représentatives du capital social à quatre-vingt-quatre euros (84,- EUR) pour chacune des quatre cents (400) actions et de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société relatif à l'expression de la valeur nominale du capital social de la Société qui aura la teneur suivante:

«**Art. 5. alinéa 1^{er}. Capital**

5.1. Actions et certificats

Le capital social est fixé à trente-trois mille six cents euros (33.600,- EUR), représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de quatre-vingt-quatre euros (84,- EUR) par action.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 9 des statuts de la Société relatif aux pouvoirs de signature donnés à ses administrateurs qui aura la teneur suivante:

«**Art. 9. Signatures autorisées.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs. Le Conseil d'Administration peut, par application de l'article 60 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 déléguer la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La personne à ce délégué aura pouvoir d'engager la société par sa seule signature dans tous actes, documents, engagements, obligations ou écrits ayant une valeur équivalente ou jusqu'à quinze mille euros (15.000,- EUR) au plus.»

Quatrième résolution

Suite au fait qu'un actionnaire n'a pas pu prendre connaissance du projet de refonte des statuts, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de proroger cette décision et convoque par la même une deuxième assemblée générale pour le 13 avril 2006 à 15.00 heures à l'étude du notaire instrumentant pour décider de la refonte.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de mandater le Conseil d'Administration de la Société pour prendre, exécuter et signer tous les actes et/ou décisions qui seraient nécessaires ou utiles pour la mise en oeuvre des résolutions prises par la présente assemblée générale des actionnaires de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: M. Sergonne, R. Mulheims, C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 3 avril 2006, vol. 470, fol. 21, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 6 avril 2006.

M. Schaeffer.

(031841/5770/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

NVISION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Près.

R. C. Luxembourg B 73.777.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 6 avril 2006.

M. Schaeffer.

(031938/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

AERIUM COTTBUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 114.316.

Monsieur Khoi, gérant, dont le nom officiel est Mehran Khoi tient à utiliser comme nom usuel Anthony Khoi.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour avis

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05437. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029609/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

ELEC SUB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 89.979.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion des administrateurs du 1^{er} février 2006

La démission de M. Nigel Hammond, administrateur de sociétés, résidant à Rust Hall, Langton Road, Tunbridge Wells, Kent TNH3 OBB et de Monsieur Sylvain Berger-Duquenne, administrateur de sociétés, résidant au 45bis, rue Guersant, 75017 Paris, France de leur poste d'administrateur de la société est acceptée.

M. Sébastien Raffray, Investment Manager, résidant au 5, rue d'Alger, 75001 Paris, France et M. Graham Hislop, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au Vinters' Place, 68 Upper Thames Street, London EC4V 3PE, United-Kingdom sont nommés administrateurs en remplacement de Messieurs Nigel Hammond, administrateur de sociétés, résidant à Rust Hall, Langton Road, Tunbridge Wells, Kent TNH3 OBB et Sylvain Berger-Duquene, administrateur de sociétés, résidant au 45bis, rue Guersant, 75017 Paris, France. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Certifié sincère et conforme

ELEC SUB S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO05046. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030095/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

SYGILLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée holding.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 115.305.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., société anonyme holding, avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,

représentée par le président du conseil d'administration, à savoir Maître Alain Lorang, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée holding qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée holding qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Art. 3. La société prend la dénomination de SYGILLE, S.à r.l., société à responsabilité limitée holding.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,00 EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,00 EUR) chacune.

Les deux cent cinquante (250) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., société anonyme holding, avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,00 EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associée reconnaît.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille six.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille cinq cents euros (1.500,00 EUR).

Décision de l'associée unique

La comparante, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un.

2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

IMMO CONCEPT, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 113.082.

La société est engagée, en toutes circonstances, par les signatures statutaires de la gérante.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Lorang, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, vol. 152S, fol. 89, case 10. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

E. Schlessner.

(032080/227/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

DIVERSIFIED EUROPEAN CREDIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 76.696.

Le bilan au 31 juillet 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04492, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(029616/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

NORMAN IN PROGRESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 69.540.

Précision quant à la date de démission de Gérard Becquer:

Gérard Becquer,

5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Date de démission: le 13 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO06104. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029625/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

MANSTEIN IMMOBILIEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 115.306.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., société anonyme holding, avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, représentée par le président du conseil d'administration, à savoir Maître Alain Lorang, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre;

2.- Maître Marie-Béatrice Wingerter de Santeul, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MANSTEIN IMMOBILIEN S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, laquelles, notwithstanding ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet l'acquisition et la détention d'immeubles, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,00 EUR), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100,00 EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, par la signature individuelle de chaque administrateur.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille six.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de février de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion, tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., prénommée, trois cent neuf actions.	309
2.- Maître Marie-Béatrice Wingerter de Santeul, prénommée, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,00 EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (1.600,00 EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Maître Alain Lorang, avocat à la Cour, né à Luxembourg, le 31 mars 1959, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre;

b) Maître Marie-Béatrice Wingerter de Santeul, avocat à la Cour, née à Laxou (France), le 17 décembre 1969, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre;

c) IMMO CONCEPT, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 113.082.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille onze.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

EUROPE FIDUCIAIRE S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et Luxembourg sous la section B et le numéro 112.881.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille onze.

3.- Le siège social est établi à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Lorang, M.-B. Wingerter de Santeul, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, vol. 152S, fol. 89, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

E. Schlessler.

(032083/227/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

FASHION INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 50.678.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 16 janvier 2006

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05689. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029611/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

ALMAGEST INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 113.669.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 mars 2006

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 mars 2006 que:

Monsieur Bruno Beernaerts et Monsieur David De Marco ont démissionné de leur fonction d'administrateurs.

Monsieur Benoit Sirot, né à Villerupt (France), le 1^{er} mai 1965, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf et Monsieur Jan Rottiers, né à Naples (Italie), le 31 octobre 1964, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf ont été nommés nouveaux administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06513. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029613/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

AVIAPARTNER EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 55.279.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 février 2006 tenue au siège social de la société

Il résulte des décisions de l'assemblée que la démission de Monsieur Luc Debeys, B-3030 Leuven, administrateur de la société est acceptée avec effet au 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06509. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029614/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

DEVELOPPEMENT RURAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 114.927.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 mars 2006

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 20 mars 2006 que:

Monsieur Bruno Beernaerts et Monsieur David De Marco ont démissionné de leur fonction d'administrateurs.

Monsieur Sirot Benoit, Christophe, né à Villerupt (France), le 1^{er} mai 1965, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf et Monsieur Jan Rottiers, né à Naples (Italie), le 31 octobre 1964, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, ont été nommés nouveaux administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04001. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029633/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

**LIFTOFF S.A., Société Anonyme,
(anc. WOODCUT S.A.).**

Siège social: L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel.
R. C. Luxembourg B 68.865.

L'an deux mille six, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WOODCUT S.A., avec siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent, constituée par acte notarié en date du 22 février 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 395 du 1^{er} juin 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique), qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Vasseur, consultant, demeurant à Holzem.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Changement de la dénomination de la société en LIFTOFF S.A. et modification du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts;
- 2) Changement de l'objet social de la société et modification de l'article 2 des statuts;
- 3) Changement de la date de l'assemblée générale annuelle et modification du 1^{er} alinéa de l'article 11 des statuts;
- 4) Transfert du siège social de la société de L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent à L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel;
- 5) Démission de deux administrateurs et nomination de deux nouveaux administrateurs;
- 6) Nomination de l'administrateur-délégué;
- 7) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en LIFTOFF S.A.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (1^{er} alinéa).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de LIFTOFF S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société.

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la mise en relation de partenaires d'affaires potentiels sur base de commission. Elle prestera tous services administratifs y afférents et assistera, le cas échéant, ses clients durant le déroulement des affaires.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à ces entreprises au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes aux sociétés dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra dorénavant le troisième lundi du mois d'avril à 14.00 heures.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 11 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 11. (premier alinéa).** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois d'avril à 14.00 heures.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent à L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel.

Cinquième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Madame Nora Thillen et de Monsieur René Roederer de leur fonction d'administrateurs de la société et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer nouveaux administrateurs de la société:

- Madame Marcella Scarati, employée privée, née à Laterza, Italie, le 22 novembre 1958, demeurant à L-5740 Filsdorf, 2, Gaessel;

- Madame Nathalie Pierre, employée privée, née à Thionville, France, le 28 octobre 1981, demeurant à F-57970 Illange, 6B, route de Metz.

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

Septième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur Alain Vasseur, administrateur-délégué de la société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ neuf cents euros (900,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, M. Strauss, A. Vasseur, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, vol. 27CS, fol. 97, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

G. Lecuit.

(033129/220/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

LIFTOFF S.A., Société Anonyme, (anc. WOODCUT S.A.).

Siège social: L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel.

R. C. Luxembourg B 68.865.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

G. Lecuit.

(033130/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

PRINTRONIX LUXEMBOURG (INTERNATIONAL), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: USD 15,000.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
 R. C. Luxembourg B 115.354.

In the year two thousand and six, on the thirtieth day of March.
 Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PRINTRONIX INC., a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, the United States of America, having its registered office at 229 South State Street, Dover, County of Kent, Delaware, U.S.A., listed on the NASDAQ Stock Exchange, registered under the number 742578107,

here represented by Mr Michael Jonas, employee, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg,
 by virtue of a proxy given on March 29th, 2006.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholders of the appearing party and the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned Notary to state the following:

I. The appearing party is the sole shareholder (hereinafter referred to as the «Sole Shareholder») of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in Luxembourg under the name of PRINTRONIX LUXEMBOURG (INTERNATIONAL), S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Company»), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which registration with the Luxembourg Trade and Company Register is pending, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit prenamed of March 3rd, 2006, not yet published.

II. The Company's share capital is fixed at fifteen thousand US Dollars (USD 15,000) represented by three hundred and seventy-five (375) shares with a par value of forty US Dollars (USD 40) each.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the financial year-end of the Company from the last Friday of March to the thirty-first of March of each year, the financial year having started on the date of incorporation of the Company ending on March 31st, 2007.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolved to amend Article 15 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

«**Art. 15.** The Company's financial year shall commence on the first of April of each year and shall end on thirty-first of March of the following year. By exception, the first financial year having started on the date of incorporation of the Company shall end on March 31st, 2007.»

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of seventeen million nine hundred and seventy-six thousand US Dollars (USD 17,976,000) to raise it from its present amount of fifteen thousand US Dollars (USD 15,000) to seventeen million nine hundred and ninety-one thousand US Dollars (USD 17,991,000) by creation and issuance of four hundred forty-nine thousand and four hundred (449,400) new shares with a par value of forty US Dollars (USD 40) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, such shares to be fully paid up in par value.

Fourth resolution / Subscription - Payment

Thereupon, the Company's sole shareholder, PRINTRONIX, INC, aforementioned, declared to subscribe to the four hundred forty-nine thousand and four hundred (449,400) newly issued shares with a par value of forty US Dollars (USD 40) each, and fully pay them up by contribution in kind consisting in six thousand three hundred and twenty-six (6,326) shares with a par value of forty US Dollars (USD 40) each, of PRINTRONIX LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, number 65.464, for an aggregate value of seventeen million nine hundred and seventy-six thousand US Dollars (USD 17,976,000).

Evidence of the transfer of shares has been given to the undersigned Notary by a copy of a contribution agreement. Said contribution agreement, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The total value of the contribution is declared by PRINTRONIX, INC to be seventeen million nine hundred and seventy-six thousand US Dollars (USD 17,976,000). The contribution is valued at fair market value as at the date of the contribution and indicated in a statement of value from PRINTRONIX, INC.

The managers of the Company expressly accepted in a Board of Managers' resolution that the contribution is valued at seventeen million nine hundred and seventy-six thousand US Dollars (USD 17,976,000).

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder decides to amend Article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The share capital is fixed at seventeen million nine hundred and ninety-one thousand US Dollars (USD 17,991,000) represented by four hundred forty-nine thousand seven hundred and seventy-five (449,775) shares with a par value of forty US Dollars (USD 40) each.»

Costs

For the purpose of registration, the subscriber declares that the contribution in kind consisting of shares of a company incorporated in the European Union to another company incorporated in the European Union, which already hold shares representing at least sixty-five percent (65%) of the share capital of the first mentioned company, is realized under the benefit of article 4-2 of the law of December 29th, 1971 as amended, providing for tax exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euro (EUR 7,000).

The undersigned Notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, he signed together with the Notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PRINTRONIX, INC, une société constituée et existante selon la loi de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 229, South State Street, Dover, County of Kent, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, cotée au NASDAQ et enregistrée sous le numéro 742578107,

ici représentée par Michael Jonas, employé, avec adresse professionnelle au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 29 mars 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le représentant comparant et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La comparante est l'associé unique (ci-après l'«Associé Unique») de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de PRINTRONIX LUXEMBOURG (INTERNATIONAL), S.à r.l. (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par un acte de Maître Gérard Lecuit du 3 mars 2006, pas encore publié.

II. Le capital social de la Société est fixé à quinze mille dollars des Etats-Unis (USD 15.000) représenté par trois cent soixante-quinze (375) parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars des Etats-Unis (USD 40) chacune.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de changer la date de clôture de l'exercice social du dernier vendredi de mars, au 31 mars de chaque année, l'année sociale ayant commencé à la date de constitution se terminant le 31 mars 2007.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 15 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante. Par dérogation, la première année sociale ayant commencé à la date de constitution se termine le 31 mars 2007.»

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix-sept millions neuf cent soixante-seize mille dollars des Etats-Unis (USD 17.976.000) pour le porter de son montant actuel de quinze mille dollars des Etats-Unis (USD 15.000) à dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-onze mille dollars des Etats-Unis (USD 17.991.000) par la création et l'émission de quatre cent quarante-neuf mille quatre cents (449.400) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars des Etats-Unis (USD 40) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Quatrième résolution / Souscription - Libération

Par la suite, l'Associé Unique, PRINTRONIX, INC, précité, déclare souscrire aux quatre cent quarante-neuf mille quatre cents (449.400) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars des Etats-Unis (USD 40) chacune et de les libérer intégralement moyennant un apport en nature consistant en un transfert de six mille trois cent vingt-six (6.326) parts sociales de PRINTRONIX LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée à la section B du Regis-

tre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 65.464. pour une valeur totale de dix-sept millions neuf cent soixante-seize mille dollars des Etats-Unis (USD 17.976.000).

Preuve du transfert de ces parts sociales a été donnée au notaire instrumentaire, au moyen d'une copie d'un contrat d'apport. Ce contrat d'apport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur total déclarée de l'apport par PRINTRONIX, INC est de dix-sept millions neuf cent soixante-seize mille dollars des Etats-Unis (USD 17.976.000). L'apport est évalué à sa valeur de marché, comme indiqué dans une déclaration de valeur émise par PRINTRONIX, INC.

Les gérants de la Société ont expressément accepté dans une résolution du conseil de gérance que l'apport a une valeur de dix-sept millions neuf cent soixante-seize mille dollars des Etats-Unis (USD 17.976.000).

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-onze mille dollars des Etats-Unis (USD 17.991.000) représenté par quatre cent quarante-neuf mille sept cent soixante-quinze (449.775) parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars des Etats-Unis (USD 40) chacune.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, l'Associé Unique déclare que l'apport en nature consistant en un transfert d'actions d'une société existante dans la Communauté européenne à une autre société existante dans la Communauté européenne qui possède déjà des parts représentant au moins soixante-cinq pour cent (65%) du capital social de la société mentionnée premièrement, est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à environ sept mille euros (EUR 7.000).

Le notaire instrumentaire, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Jonas, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, vol. 152S, fol. 96, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

G. Lecuit.

(032575/220/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

PRINTRONIX LUXEMBOURG (INTERNATIONAL), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: USD 15.000.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 115.354.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

G. Lecuit.

(032576/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.
